



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 02.03.2022

Publications supplémentaires: KABGE 02.03.2022

Date d'échéance prévue: 02.03.2027

Numéro de publication: KK04-0000025269

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Etat de collocation et inventaire GP GLOBAL SUISSE SA

Débiteurs:

GP GLOBAL SUISSE SA
CHE-157.675.880
Avenue des Morgines 12
1213 Petit-Lancy

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 22.03.2022

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 12.03.2022

Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites, route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6

Contact pour la plainte:

Cour de justice, Chambre de surveillance des OPF, place du Bourg-de-Four 1, case postale 3108, 1211 Genève 3

Contact pour l'action en contestation:

Tribunal de première instance, rue de l'Athénée 6-8, case postale 3736, 1211 Genève 3

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 5 + 41 22 3888905

F20210780

But :

en Suisse et à l'étranger, achat, vente, négoce, commerce, échange, fourniture, gestion, transport, stockage, distribution ou disposition de quelque manière que ce soit, à titre principal ou en tant qu'agent, de pétrole brut, produits dérivés du pétrole, charbon, gaz, gaz naturel, énergies renouvelables, énergies alternatives, électricité, émissions et énergie et de tous autres produits pétrochimiques ou matières premières, ainsi qu'exercice de toutes activités et services y relatifs, notamment administratifs, financiers, techniques, économiques ou de gestion et de conseil en relation avec ces activités.

Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/ont l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.